

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le sept février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **PARENT** s'est réuni en mairie, après convocation du 1^{er} février 2023, sous la présidence de Monsieur Vincent TOURLONIAS, Maire.

Etaient présents : Vincent TOURLONIAS, Jean-Louis NAVARON, Sylvie EVON, Stéphanie WACKER, Jean-Yves GAUMY, Marlène REIX, Marie-Pierre BESNIER, Eric BISCARRAT, Thierry VOISIN, Eric REDFORD, Nadège FAURIAT, Jérôme PROUHEZE.

Absents excusés : Damien BOUCHE

Mme Nadège FAURIAT a été élue secrétaire.

1. PROGRAMMATION FIC 2023-2026

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du nouveau dispositif du Fonds des Initiatives Communales (FIC) pour les 4 prochaines années : 2023 à 2026, adopté par le conseil départemental en décembre dernier.

Evolutions apportées :

- Enveloppe globale doublée (de 24 M€ à 48 M€)
- Durée portée à 4 ans
- Taux de subventionnement jusqu'à 40 % pour les communes de – 2000 h
- Possibilité de présenter 2 projets/an
- Mise en place de 3 bonus transition (bois local, énergie, réemploi des matériaux)

Pour la commune de PARENT, la dépense subventionnable sur les 4 années est de 320 000 €, dont 32 290 € pour la voirie, au taux maximum de 40 %.

Le tableau de programmation sur les 4 ans doit être renvoyé avant le 15 mars ainsi que les demandes de subvention pour l'année en cours.

Après avoir passé en revue les différents projets, et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Décide de compléter le tableau de programmation du FIC 2023-2026 comme suit :**

FIC 2023 :

Projet n°1 : travaux de voirie au bout de l'allée de l'Anneau

Projet n°2 : travaux de sécurisation de l'ancien pont sur l'Allier

FIC 2024 :

Projet n°1 : travaux de réhabilitation énergétique des logements sociaux rue de la Poste

Projet n°2 : travaux de voirie à définir

FIC 2025 :

Projet n°1 : travaux traverse sud

Projet n°2 : à définir ultérieurement

FIC 2026 :

Projet n°1 : travaux traverse Nord

Projet n°2 : à définir ultérieurement

- ✓ **Autorise le Maire à établir et déposer les dossiers de demande de subvention pour 2023.**

Monsieur le Maire évoque également la possibilité de demander une subvention au Département (hors FIC) pour le financement de l'étude technique et énergétique des logements sociaux rue de la Poste, au taux maximum de 50% du montant HT.

Il précise que suite à la consultation de plusieurs bureaux d'étude, 2 offres ont été reçues et seront examinées prochainement.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Département.

2. TERRITOIRE ENERGIE 63

2a- Modification des statuts :

Monsieur le Maire donne connaissance de la modification des statuts, adoptée le 14 janvier dernier, par le comité syndical de Territoire d'Energie du Puy-De-Dôme.

Les modifications apportées sont :

- Le transfert de nouvelles compétences en matière notamment de réseau de chaleur
- L'élargissement du périmètre d'intervention en matière d'énergies renouvelables (installations de production d'énergie renouvelable, accompagnement en matière de maîtrise de production de l'énergie renouvelable etc...) afin de tenir compte de l'évolution des besoins et attentes du territoire et de mettre ainsi, à jour les statuts.

Afin de valider cette modification et comme le prévoit l'article L.521 1-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Territoire d'Energie Puy-De-Dôme doit obtenir la majorité qualifiée de ses membres afin qu'un arrêté préfectoral approuvant les statuts puisse être publié.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts de Territoire Energie 63.

2b-Travaux de reprise de l'éclairage public parking mairie et rue de Chabonat suite au vol de câbles :

Monsieur Jean-Yves GAUMY, adjoint aux travaux, donne connaissance du devis établi par Territoire Energie 63 pour les travaux de remise en état de l'éclairage public suite au vol de câbles dans le secteur école-mairie-rue de Chabonat.

Coût estimatif des travaux : 15 000 € HT
Prise en charge TE 50% : 7 500 € + TVA (fonds de concours)
Reste à charge commune : 7 500 €

Pour bénéficier de ce fonds de concours il est nécessaire d'établir une convention de financement avec TE 63

Le conseil, à l'unanimité, décide de faire réaliser ces travaux et autorise le Maire à signer la convention.

2c-Optimisation des systèmes de gestion d'Eclairage Public :

Monsieur le Maire expose le programme de travaux lancé par TE 63 retenu pour obtenir un Fonds de Transition Ecologique dans le cadre de France Relance.

Ce programme consiste à optimiser les systèmes de gestion de l'éclairage public et limiter les coûts pour les collectivités adhérentes, en remplaçant les horloges vétustes de la commune par des horloges astronomiques.

Coût estimatif des travaux : 4 700 € HT
Subvention France Relance 70% : 3 290 €
Prise en charge TE 20% : 940 €
Reste à charge commune 10% : 470 €

Pour bénéficier de ce fonds de concours il est nécessaire d'établir une convention de financement avec TE 63

Le conseil, à l'unanimité, décide de faire réaliser ces travaux et autorise le Maire à signer la convention.

3. AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur Jean-Louis NAVARON, adjoint aux finances, rappelle que, dans l'attente du vote du budget 2023, le conseil peut autoriser la liquidation de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente.

Il propose de prévoir les crédits suivants, utilisables en cas de besoin avant le vote du budget :

- Compte 2031 (étude logements sociaux)	5 000
- Compte 2051 (logiciels)	1 000
- Compte 2121 (plantations ASP)	12 000
- Compte 2183 (matériel informatique)	1 000
- Compte 2188 (achats divers)	2 000
- Compte 2313 (travaux bâtiments)	2 000
- Compte 2315 (travaux voirie)	5 000

Le conseil, à l'unanimité, autorise les dépenses d'investissement proposées avant le vote du budget 2023

4. ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA PARENTHÈSE

Monsieur le Maire rappelle les conditions de location de la salle La Parenthèse.

Depuis sa mise en service, le tarif de location pour le week-end est de **150 €**, avec une caution de 1 000 €.

Elle est réservée aux habitants de la commune mais il a été constaté à plusieurs reprises que, même si le contrat a été établi au nom d'une personne de Parent, les utilisateurs ne sont pas toujours des Parentais.

Après en avoir débattu, sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, à la majorité (8 voix pour – 3 contre-1 abstention) :

- ✓ **Décide d'ouvrir la location de la salle La Parenthèse aux personnes hors commune**
- ✓ **Fixe les tarifs de location comme suit à compter du 1^{er} septembre 2023 :**
 - **Location week-end habitants de Parent : 200 € + chèque de caution de 1000 €**
 - **Location week-end personnes hors commune : 300 € + chèque de caution de 1000 €**

5. CONTRAT D'ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE

Monsieur Jean-Yves GAUMY, adjoint aux travaux, rappelle que la commune est sous contrat avec SUEZ pour l'entretien des poteaux et bouches d'incendie, réalisé tous les ans jusqu'en 2022.

A partir de 2023, SUEZ propose un nouveau contrat avec une fréquence de vérification et entretien de 2 ans, moyennant une rémunération annuelle de 79,16 € HT par poteau et bouche d'incendie. Cette rémunération sera révisée annuellement selon la formule réglementaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contrat présenté et autorise le Maire à le signer.

6. ACHAT DE TERRAIN

Madame Stéphanie WACKER, adjointe à l'urbanisme, rappelle que le conseil a décidé en juillet 2022 d'acquérir plusieurs parcelles de terrain en haut du village pour réaliser les travaux du bassin versant. Parmi celles-ci se trouve la parcelle C 181, appartenant à M. MARCELLOT Bernard, domicilié à Limoges.

Il s'avère que, du fait du changement de régime matrimonial de M. MARCELLOT, ses frais de notaire sont bien supérieurs au prix d'achat du terrain.

En compensation, M. MARCELLOT propose de céder également à la commune la parcelle D 994, le Chirot, d'une superficie de 1080 m².

Compte tenu de l'intérêt majeur d'acquérir la parcelle C 181, et afin de ne pas léser le vendeur, Monsieur le maire invite le conseil à accepter l'offre de M. MARCELLOT, au même tarif que le terrain C 181, soit 0,57 €/m².

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Décide l'acquisition de la parcelle D 994 auprès de M. MARCELLOT au prix de 0,57 €/m², soit 615,60 €**
- ✓ **Décide de confier la transaction à l'Office Notarial LESTURGEON-BLANCHARD/BARTHOMEUF de VIC-LE-COMTE**
- ✓ **Autorise le Maire à signer l'acte et toute pièce nécessaire.**

7. LIMITATION DE VITESSE AVENUE DE LA GARE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il projette de prendre un arrêté pour créer une zone limitée à 30 km/h sur la zone de la RD 929 en agglomération, comprenant l'avenue de la Gare et l'avenue de la Libération, dans les 2 sens, afin de tenter de réduire davantage la vitesse de circulation et renforcer la sécurité.

Il donne connaissance du projet sur le plan et précise que la matérialisation devrait se faire rapidement.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaines réunions des commissions :

- Commission des Impôts : 27 février à 18h00 pour la mise à jour des valeurs locatives foncières pour les propriétés bâties et non bâties.
- Commission de révision des listes électorales : réunion le 27 février à 17h pour mise à jour de la liste
- Commission Animation : 20 mars à 18h00
- Commission Communication : 3 avril à 18h00

12 mars à 16h30 : concert de polyphonie géorgienne à 16h30 à l'église

Séance levée à 21h15